



# CLAUSE

Mise à jour avril 2019

Code de la commande publique

DATE	08/03/2019
REDACTEUR	Renaud de Saléon
DESTINATAIRE(S)	Utilisateurs du logiciel CLAUSE
OBJET(S)	Détail des évolutions de la mise à jour CLAUSE d'avril 2019 Evolution du Code de Commande Publique
VERSION	V1
REVISION	-

Le code de la commande publique a évolué et est applicable à partir du 1<sup>er</sup> avril 2019.

Pour ce faire, votre application CLAUSE évolue :

## 1. LISTE DES ARTICLES DANS LES MARCHES

- **Les anciens articles** (ceux d'avant 2015), qui était identifiés avec mention « (ancien) » sont à présent désactivés. Il n'est plus possible de saisir de nouveaux marchés en les utilisant. Cependant, les anciens marchés identifiés avec cet article le restent :

Type	Article 14 (ancien)
Suivi des critères de validation	- Sélectionner le type de clause
Commentaires	Achat d'insertion (R2123-7)
Métier	Article 14 (ancien)
Secteur	Article 28 (ancien)
Verrouiller la saisie des heures	Article 36.1 (ancien)
	Article 36.2 (ancien)
	Article 37 (ancien)
	Article 38 (ancien)
	Article 38 + 52 (ancien)
	Attribution (L2152-7 ou L3124-5 (concession))
	Disposition spécifique Outre MER (L2691-1)
	Effort d'insertion hors clause
	Exécution (L2112-2 ou L3114-2 (concession))
	Exécution+Attribution (L2112-2 ou L3114-2 (concession) et L2152-7 ou L3124-5 (concession))
	Réservé ESS (L2113-15)
	Réservé Handicap (L2113-12 ou L3113-1 (concession))
	Réservé IAE (L2113-13 ou L3113-2 (concession))

✖ Supprimer

- **Les articles en vigueur** jusqu'à présent prennent désormais la mention « (ancien) » afin de les distinguer des nouveaux :

Montant	- Sélectionner le type de clause
Nb d'heures prévues	Achat d'insertion (R2123-7)
Dont heures de formation prévues	Article 28 (ancien)
Dont heures sous-traitées	Article 36.1 (ancien)
Nb d'heures réalisées	Article 36.2 (ancien)
Sans objectif d'heures	Article 37 (ancien)
Montant de la tranche	Article 38 (ancien)
Objectif d'heure par tranche	Article 38 + 52 (ancien)
Collaborateur en charge du marché	Attribution (L2152-7 ou L3124-5 (concession))
Entreprise adjudicataire	Disposition spécifique Outre MER (L2691-1)
Interlocuteur de l'entreprise	Effort d'insertion hors clause
Type	Exécution (L2112-2 ou L3114-2 (concession))
	Exécution+Attribution (L2112-2 ou L3114-2 (concession) et L2152-7 ou L3124-5 (concession))
	Réservé ESS (L2113-15)
	Réservé Handicap (L2113-12 ou L3113-1 (concession))
	Réservé IAE (L2113-13 ou L3113-2 (concession))

- Les **nouveaux articles** ont été ajoutés à la liste :

Montant	- Sélectionner le type de clause
Nb d'heures prévues	Achat d'insertion (R2123-7)
Dont heures de formation prévues	Article 28 (ancien)
Dont heures sous-traitées	Article 36.1 (ancien)
Nb d'heures réalisées	Article 36.2 (ancien)
Sans objectif d'heures	Article 37 (ancien)
Montant de la tranche	Article 38 (ancien)
Objectif d'heure par tranche	Article 38 + 52 (ancien)
Collaborateur en charge du marché	Attribution (L2152-7 ou L3124-5 (concession))
Entreprise adjudicataire	Disposition spécifique Outre MER (L2691-1)
Interlocuteur de l'entreprise	Effort d'insertion hors clause
Type	Exécution (L2112-2 ou L3114-2 (concession))
	Exécution+Attribution (L2112-2 ou L3114-2 (concession) et L2152-7 ou L3124-5 (concession))
	Réservé ESS (L2113-15)
	Réservé Handicap (L2113-12 ou L3113-1 (concession))
	Réservé IAE (L2113-13 ou L3113-2 (concession))
	Article 28 (ancien)

- La mention « **effort d'insertion hors clause** » a été conservée en l'état :

Montant	- Sélectionner le type de clause
Nb d'heures prévues	Achat d'insertion (R2123-7)
Dont heures de formation prévues	Article 28 (ancien)
Dont heures sous-traitées	Article 36.1 (ancien)
Nb d'heures réalisées	Article 36.2 (ancien)
Sans objectif d'heures	Article 37 (ancien)
Montant de la tranche	Article 38 (ancien)
Objectif d'heure par tranche	Article 38 + 52 (ancien)
Collaborateur en charge du marché	Attribution (L2152-7 ou L3124-5 (concession))
Entreprise adjudicataire	Disposition spécifique Outre MER (L2691-1)
Interlocuteur de l'entreprise	Effort d'insertion hors clause
Type	Exécution (L2112-2 ou L3114-2 (concession))
	Exécution+Attribution (L2112-2 ou L3114-2 (concession) et L2152-7 ou L3124-5 (concession))
	Réservé ESS (L2113-15)
	Réservé Handicap (L2113-12 ou L3113-1 (concession))
	Réservé IAE (L2113-13 ou L3113-2 (concession))
	Article 28 (ancien)

La liste est donc désormais celle-ci :

Article 14 (ancien)	désactivé
Article 15 (ancien)	désactivé
Article 30 (ancien)	désactivé
Article 53 (ancien)	désactivé
Article 14 + 53 (ancien)	désactivé
Effort d'insertion hors clause	
Article 28 (ancien)	
Article 36.1 (ancien)	

#### Cityzen, filiale du groupe UP

CITYZEN – Capital de 282.336 € – SIRET 420 871 717 00252 – NAF 5829 C – N° OF 93131150613  
 ACTIMART B1, 1140 rue Ampère, 13290 AIX-EN-PROVENCE  
 Tél : 04 42 24 54 14 – Fax : 04.42.24.38.62 – info@abcengineering.fr

Article 36.2 (ancien)	
Article 37 (ancien)	
Article 38 (ancien)	
Article 38 + 52 (ancien)	
Exécution (L2112-2 ou L3114-2 (concession))	
Attribution (L2152-7 ou L3124-5 (concession))	
Exécution+Attribution (L2112-2 ou L3114-2 (concession) et L2152-7 ou L3124-5 (concession))	
Réservé Handicap (L2113-12 ou L3113-1 (concession))	
Réservé IAE (L2113-13 ou L3113-2 (concession))	
Réservé ESS (L2113-15)	
Achat d'insertion (R2123-7)	
Disposition spécifique Outre MER (L2691-1)	

## 2. RAPPORTS ET CONSOLIDATION

Afin de prendre en compte cette nouvelle nomenclature, certains tableaux évoluent.

Cela concerne notamment le **tableau d'impact** et le **tableau au format ANRU**.

De même, le transfert vers l'entrepôt de la clause pour la consolidation nationale prend en compte cette évolution.